



RHÔNE

Numéro de l'assuré : 2 63 03 69 264 025 51

Nom de l'assuré :

VESPAZIANI PATRICIA

Pour mes démarches, j'utilise mon compte Ameli :

https://assure.ameli.fr 3646 Service gratule

CENTRE 4100-CPAM DU RHONE 69907 LYON CEDEX 20

Mme VESPAZIANI PATRICIA VLA 6 IMP DES LISIERES 69730 GENAY

Le 24/07/2020

Attestation de paiement des indemnités journalières

Période du 01/06/2020 au 01/07/2020

- Cette attestation délivrée par l'Assurance Maladie, disponible également depuis votre Compte Ameli, constitue un relevé de prestations en espèces, valable comme justificatif pour tous les organismes et toutes les administrations en sollicitant la présentation.
- 2. Cette attestation est à transmettre au Pôle Emploi dès le 1er paiement et en fin d'indemnisation en vue de faire valoir vos droits éventuels à l'allocation chômage. Elle est à conserver sans limitation de durée au même titre qu'un bulletin de salaire.
- Les indemnités journalières à 0 peuvent résulter de l'application d'un délai de carence d'arrêt de travail ou d'un nombre d'indemnités iournalières dépassé.

Document établi le 24/07/2020

SIRET Employeur

Arrêts liés à l'activité salariée :

Maladie du 01/06/2020 au 01/07/2020 : 31 jours à 43,30 euros, soit 1 342,30 euros.

Ce paiement a été effectué à votre employeur (subrogation).

Ce paiement concerne un arrêt de travail en rapport avec une affection de longue durée visé par l'article L 324.1 et L 160.14 (ALD)

30807763500024

Le directeur de votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CENTRE 4100 -CPAM DU RHONE 69907 LYON CEDEX 20